BRUXELLES NOUS VEUT DU BIEN

HAMILTON DE OLIVEIRA

Marc Ivaldi, économiste à l'Institut d'économie industrielle de l'université de Toulouse.

La Direction générale de la concurrence de la Commission européenne s'acharne-t-elle sur nos vertueuses entreprises ? La réponse serait évidente, à en croire certains commentaires rapportés par les médias ou entendus dans les salons parisiens. Heureusement, ajoute-t-on, que le Tribunal de première instance des Communautés européennes aurait lavé l'affront fait à notre honneur en cassant les interdictions de concentration prises par Bruxelles dans les affaires Schneider-Legrand et Tetra Laval-Sidel !

Les choses ne sont pas si simples. Après tout, si la Commission a interdit la concentration Volvo-Scania (décision qui n'a pas fait l'objet d'un appel), elle a donné le feu vert à la fusion Volvo-Renault. En apparence, la décision récente sur l'affaire Hachette-Natexis n'a pas suscité de réaction d'orgueil national.

La Direction de la concurrence de Bruxelles se serait-elle assagie ? Ou bien perçoit-on enfin mieux les jeux et les enjeux d'une politique de la concurrence, que nous avons choisie, depuis le traité de Rome, il y a plus de quarante ans, comme instrument majeur de la construction européenne ?

Quelle est la réalité ? Entre 1990 et 2003, environ 2 300 projets de concentration ont été notifiés à la Commission européenne. Dans seulement dix-huit affaires (soit 0,8 %), la Direction de la concurrence a pris une décision d'interdiction. Quelques-unes ont été portées devant la Cour de justice, et certaines ont été « cassées ». Il n'est donc pas objectivement honnête de dire que la Commission européenne s'acharne sur les entreprises françaises ou européennes.

Mais alors Alstom ? Mais EDF ? Là, il s'agit d'aides d'Etat et de leur impact sur la concurrence. En raison de l'importance du secteur public et de l'intervention publique en France, nos entreprises paraissent être dans l'œil du cyclone. Mais avons-nous déjà oublié que le plan de sauvetage d'Air France a reçu la bénédiction de Bruxelles ?

> *« Il est malhonnête de dire que la Commission s'acharne sur les entreprises françaises. »*

Ainsi la surmédiatisation de quelques affaires ne doit-elle pas cacher l'essentiel. Tout d'abord, rappelons que le traité de Rome, encore lui, n'exprimait pas une sympathie débordante pour les aides d'Etat. Il conférait à cet instrument un caractère dérogatoire et exceptionnel. Ensuite, notons que le récent jugement de la Cour de justice, dit arrêt Altmark, montre que la Commission a été plutôt clémente dans son appréciation des subventions aux services d'intérêt économique général (Sieg) comme l'électricité.

Cet arrêt ouvre aussi une fenêtre. Il indique que les subventions ne sont pas des aides d'Etat (et donc peuvent être légales) quand, entre autres conditions, elles font référence aux coûts d'une entreprise « bien gérée et adéquatement équipée ». Ne faudrait-il pas tenir compte d'autres coûts ? Ainsi, quand une compagnie aérienne utilise un aéroport périphérique, elle permet de réduire la congestion et les pollutions sonores et atmosphériques sur l'aéroport principal à proximité.

En signant l'Acte unique européen, la France a accepté le principe de la concurrence pour bâtir le marché unique. Remettre en cause un tel principe économique au gré du vent revient à faire un mauvais procès à notre démocratie politique. Cela n'empêche pas le débat, la critique, l'évaluation. Mais dans la clarté.

Nos ex-amis américains

Avec la spectaculaire percée de John Kerry dans les primaires américaines commence à fleurir l'idée, en France, que la « page Bush » pourrait être vite tournée. Et que nous allons peut-être retrouver « l'Amérique que nous aimons ». C'est une dangereuse illusion : l'Amérique a durablement changé, et cela aura des conséquences, notamment économiques, pour la France.

Il ne faut d'ailleurs pas se leurrer sur le discours plus conciliant qu'on entend à Washington, dicté par des considérations de politique intérieure : empêtrée en Irak, l'Administration Bush veut montrer aux électeurs américains qu'elle n'est pas isolée. Les cérémonies d'anniversaire du débarquement, avec la venue de George Bush en France, en juin prochain, seront sans doute l'occasion d'un grand show aux allures de réconciliation. Il ne faudra pas croire pour autant que l'Amérique sera redevenue bienveillante à notre égard. Même dans le camp démocrate, le ressentiment vis-à-vis de la France est profond, et personne, à Washington, n'est décidé à nous faire de cadeau.

MICHEL DELLUC

Par Bernard Poulet, rédacteur en chef à L'Expansion.

La politique économique américaine a opéré un tournant encore plus durable : l'Etat a fait son retour. Les libéraux américains – démocrates et républicains – ont choisi le pragmatisme. Ils sont décidés à relancer leur économie, quitte à pratiquer une politique plus proche de Keynes que des « Chicago boys ». Il ne reste plus qu'à leur souhaiter de réussir, car, même si les relations entre Paris et Washington restent froides, nous aurons besoin de la chaleur de la machine économique américaine.